

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT**
Chef lieu de canton

Pastell : 1.1 MARCHES PUBLICS

DEC n°139/2022

DECISION

Objet : MARCHE – MAITRISE D OEUVRE – Vestiaires football et club house – WORMHOUT
Groupement : AGENCE ZERO3.2 architectes – 18, rue de l'église – 59114 STEENVORDE, co-traitant et mandataire
SAS BTC INGENIERIE, bureau de structure, fluide thermique, économie de la construction, SSI et VRD – 1, rue du contour de la gare – 59190 HAZEBROUCK, co-traitant
Marché n° 2022-27

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2020 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Vu la consultation sous forme de procédure adaptée conformément aux articles R22123 et suivants du Code de la Commande Publique,
- Vu l'analyse des candidatures et des offres,
- Vu l'analyse des offres,
- Le Maire soussigné,

DECIDE :

ARTICLE 1 : est signé avec le groupement :
AGENCE ZERO3.2 architectes – 18, rue de l'église – 59114 STEENVORDE, co-traitant et mandataire
SAS BTC INGENIERIE, bureau de structure, fluide thermique, économie de la construction, SSI et VRD – 1, rue du contour de la gare – 59190 HAZEBROUCK, co-traitant

un marché de Maîtrise d'œuvre pour la démolition et reconstruction des vestiaires football et du club house de Wormhout.

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : **le 13 septembre 2022**

FORFAIT DE REMUNERATION PROVISOIRE

Détail, coût et répartition des missions :

Montant travaux :	418 000.00 €
Taux de rémunération Mission de base :	10.00%
Complexité :	1.00
Forfait de rémunération Mission de base :	41 800.00 €

Mission de base						
Éléments de mission	%	Hono. Global	Cotraitant 1 Mandataire		Cotraitant 2	
			%	ZERO3.2	%	BTC
ESQ	5.00%	2 090.00 €	75.00%	1 567.50 €	25.00%	522.50 €
APS	10.00%	4 180.00 €	70.00%	2 926.00 €	30.00%	1 254.00 €
APD	17.00%	7 106.00 €	60.00%	4 263.60 €	40.00%	2 842.40 €
PRO	20.00%	8 360.00 €	60.00%	5 016.00 €	40.00%	3 344.00 €
AMT	8.00%	3 344.00 €	25.00%	836.00 €	75.00%	2 508.00 €

Total Phase Etudes		25 080.00 €		14 609.10 €		10 470.90 €
VISA	8.00%	3 344.00 €	75.00%	2 508.00 €	25.00%	836.00 €
DET	27.00%	11 286.00 €	75.00%	8 464.50 €	25.00%	2 821.50 €
AOR	5.00%	2 090.00 €	75.00%	1 567.50 €	25.00%	522.50 €
Total Phase Travaux		16 720.00 €		12 540.00 €		4 180.00 €
Total mission de base HT		41 800.00 €		27 149.10 €		14 650.90 €

Missions complémentaires						
Eléments de mission	%	Hono. Global	Cotraitant 1 Mandataire		Cotraitant 2	
			%	ZERO3.2	%	BTC
SSI	0.10%	400.00 €	0.00%	€ -	100.00%	400.00 €
OPC	2.51%	10 500.00 €	100.00%	€ 10 500.00	0.00%	- €
Total missions complémentaires HT		10 900.00 €		10 500.00 €		400.00 €
TOTAL (mission de base + missions complémentaires)						
TOTAL GENERAL HT		52 700.00 €		37 649.10 €		15 050.90 €

Le forfait de rémunération sera rendu définitif selon les conditions définies à l'article 8.1.2 du CCAP.

Urée globale prévisionnelle : 36 mois

Durée du marché d'études estimée : 24 mois

Durée prévisionnelle des travaux : 12 mois

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout le 10 octobre 2022

Le Maire,

Frédéric DEVOS



Acte rendu exécutoire par

Transmission en Sous-Préfecture le : 10/10/2022

Publication ou notification le : 10/10/2022

Le Maire,

Frédéric DEVOS

